

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne !

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

COMMISSION DE PERMANENCE.

La Commission nommée pour remplir avec le bureau de l'Assemblée nationale les obligations énoncées dans l'article 32 de la Constitution de 1848, a tenu sa quatrième réunion. Cette séance a été bien moins longue que la précédente. En effet, ouverte à deux heures, elle était terminée à trois heures.

Il ne manquait que deux commissaires : MM. le général Changarnier et Bottieau.

Les vingt-trois autres, c'est-à-dire MM. Robert de Massy, Noël Parfait, Laboulaye, Bompard, le général Frébault, Paul Morin, Journault, Ferdinand Moreau, Lucet, Perrot, Cornélius de Witt, de Kergorlay, Callet, Othenin d'Haussonville, de Rainneville, Delpit, Antonin Lefèvre-Pontalis, Pagès-Duport, d'Aboville, le duc de Bisaccia, le marquis de Mornay, de Mahy et le duc de Broglie étaient présents.

Le bureau de la chambre était représenté par MM. Martel et Saint-Marc Girardin, vice-présidents ; Paul de Rémusat et Desjardin, secrétaires ; Baze, questeur.

M. Martel a occupé le fauteuil de la présidence. On s'attendait, paraît-il, à ce que cette réunion serait très-animée.

Ainsi, l'on supposait que des explications seraient demandées au gouvernement relativement :

1° A la lettre du Président de la République au général Chanzy, pour remercier le conseil général des Ardennes de ses vœux en faveur de la République conservatrice et de l'établissement définitif de ce régime en France ;

2° A l'entrevue de Berlin ;

3° Au bruit concernant la création d'une seconde chambre ;

4° A la convocation des collèges électoraux pour les neuf sièges vacants à l'Assemblée ;

5° A l'entretien de M. Thiers avec M. Loi-

seau, conseiller municipal de la ville de Paris, à propos des arrestations des soldats de la Commune qui ont été opérées récemment ;

6° A la question du rendement des tarifs votés récemment ;

7° A l'affaire Bazaine ;

8° A la prolongation du séjour des troupes allemandes, tant dans le département de la Marne que dans celui de la Haute-Marne, que nécessitera le non-achèvement des baraquements qui doivent être installés dans les départements où l'occupation se prolongera le plus longtemps ;

9° Au conflit existant entre la préfecture de Lyon et les membres du conseil municipal de cette ville ;

10° Aux récentes séances du congrès de l'Internationale à La Haye ;

11° Enfin, aux différents discours prononcés par les députés, soit aux conseils généraux, soit dans diverses cérémonies publiques.

Le point qui avait surtout préoccupé quelques députés de la droite était la lettre du Président de la République au général Chanzy.

Après s'être consultés, ces députés avaient fini par reconnaître que la lettre de M. Thiers devait être considérée comme un point isolé que l'on devait laisser passer, en présence des gages donnés à l'ordre et à la paix publique par la politique du gouvernement, au sujet des banquets commémoratifs du 4 septembre et de la question de l'enseignement libre tranchée avec beaucoup de fermeté par M. Cantonnet, préfet de Lyon.

La lecture du procès-verbal n'a eu lieu qu'après le commencement de la discussion, le secrétaire présent à la dernière séance n'étant pas arrivé pour le début. Ce procès-verbal n'a été adopté qu'après quelques observations échangées entre MM. Perrot, de Mornay, Paul Morin et Robert de Massy.

Au sujet des travaux exécutés par les Prussiens à Belfort, il a été de nouveau reconnu que ces travaux ne constituaient pas des fortifications nouvelles, mais de simples réparations, quelque importance que ces réparations puissent avoir.

M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, représentant le gouvernement, est introduit au sein de la commission. Interrogé par M. Martel, président de la réunion, il répond qu'il n'y a rien de nouveau à signaler, rien de particulier dans la situation.

M. de Rainneville renouvelle sa question sur la rentrée des impôts nouveaux, qui, d'après certaines publications, seraient bien au-dessous des prévisions du gouvernement. Il fait remarquer que, sous l'Empire, les résultats de la rentrée des impôts étaient toujours publiés.

M. le ministre de l'intérieur ne pense pas que le gouvernement ait besoin d'être stimulé dans la voie libérale. Il déclare que des indiscretions coupables ont été commises, mais que les faits et les chiffres publiés ont été complètement dénaturés. Il regrette l'absence de M. le ministre des finances, mais il tient à rassurer la commission sur la situation financière du pays.

M. Pagès-Duport dit qu'il paraissait indiscutable que la diminution avait été très-importante dans le premier semestre, par suite des approvisionnements faits antérieurement, mais que déjà la rentrée des impôts nouveaux croissait de semaine en semaine, ce qui permettait d'espérer un bon résultat pour la première année d'une pénible expérimentation.

M. Laboulaye explique qu'il ne faut nullement s'effrayer, dans un pays libre, des révélations plus ou moins fondées, plus ou moins exactes, que contiennent les journaux. Il serait bon toutefois que le gouvernement publiât à ce sujet une Note officielle.

M. de Broglie confirme les paroles de M. Pagès-Duport.

M. Victor Lefranc fait remarquer que certainement la libre discussion est l'élément principal du gouvernement actuel, mais qu'on ne saurait tolérer des indiscretions commises par des individus appartenant au personnel des services publics.

La question des fourneaux de mines, pratiqués il y a quelques semaines à l'entrée du tunnel du mont Cenis, sur le territoire français, a été abordée par M. d'Aboville. Ce sont là, a-t-il dit, des mesures de précaution parfaitement légitimes. Il regrette qu'on ait cru devoir interrompre les travaux à la suite des observations que le gouvernement italien a présentées.

M. le ministre de l'intérieur fait remarquer à M. d'Aboville qu'aucune injonction n'a été adressée au gouvernement français. La cessation des travaux, ajoute-t-il, ne doit être attribuée à aucune ingérence étrangère. La France a suspendu simplement, de son plein gré, l'œuvre commencée.

M. Pagès-Duport, ne pouvant s'adresser à M. le ministre des affaires étrangères, a dit qu'il serait heureux d'obtenir de M. le ministre de l'intérieur quelques informations sur les négociations engagées pour le renouvellement des traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique.

Il rappelle que des journaux français et étrangers ont donné sur ce point des nouvelles défavorables. Dans sa pensée, il serait indispensable de rassurer le commerce français. C'est, d'ailleurs, au nom de son département et des autres départements du Midi intéressés au principe de la liberté commerciale, qu'il pose cette question.

M. le ministre de l'intérieur répond qu'il ne peut point fournir des explications détaillées sur une matière aussi délicate. Toutefois, malgré l'absence de son collègue le ministre des affaires étrangères, il croit pouvoir déclarer que les négociations marchent

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS**DE LA MORT,**Par **AL. DE LAMOTHE.**

CHAPITRE XII.

LA CLEMENCE RUSSE.

(Suite.)

— Ah ! colonel, vous voici devenu avocat, ricana Svinin ; mais vous savez, pour oser me parler, il faut être en uniforme, et votre tenue est par trop négligée. Pillardof, faites porter cet homme à l'ambulance, et vous, Cosaques, fustigez-moi ce chef de brigands.

Les soldats hésitaient.

— Obéissez ! hurla le général.

— Père (1), nous ne le pouvons, s'écrièrent

(1) Historique. — Ephémérides, t. III, p. 49.

rent plusieurs grenadiers, c'est un pope, nous ne pouvons pas le battre.

— Imbéciles, vous avez peur des prêtres, vous autres ; je vais vous montrer comment on les bat.

Et, arrachant la nagaïgue d'un Cosaque, il en cingla à tour de bras le visage de l'homme qui venait de lui sauver la vie.

— Tue-moi, mais épargne les innocents, fit le prêtre, en se croisant les bras sur sa poitrine, avec une telle expression de calme et de majesté, que le bourreau aux grosses épaulettes, pour la première fois, sentit en lui quelque chose comme de la honte.

Les soldats, peu habitués encore à verser le sang des prêtres, murmuraient hautement. Quelques mois plus tard, ils n'eussent pas agi ainsi.

Il fallait cependant faire bonne contenance. Svinin joua la magnanimité en se vengeant d'une manière atroce.

— Toi et les tiens, vous méritez mille fois la mort, dit-il ; cependant, pour me conformer aux instructions pleines de bonté de notre magnanime empereur, je vous fais grâce de la vie. Va rejoindre ceux que ta parole venimeuse a trompés et dis-leur qu'ils se préparent à quitter leurs demeures. Une

ville où ont été lâchement assassinés les soldats fidèles de Sa Majesté, doit être purifiée par le feu. Retire-toi.

— Pauvre peuple, condamné à mourir de froid et de faim ! murmura le prêtre, dont la tête retomba sur sa poitrine.

Et il s'éloigna pour porter à la foule, réunie dans l'église, la terrible sentence de mort.

— Mes enfants, dit-il en entrant, prosternons-nous une dernière fois au pied de cet autel, pour adorer, sans murmures, la main qui nous châtie. Les Russes vont brûler notre village.

Et, tombant à genoux, les mains tendues vers le ciel, d'une voix déchirante, il s'écria par trois fois :

« *Parce, Domine, parce populo tuo ;*
» *Épargne, Seigneur, épargne ton peuple ;* »

— Et que ta colère ne s'éternise pas sur nous, répondirent les femmes et les vieillards.

Puis, tous sortirent sur la place, ensanglantée par la récente victoire des Faucheurs. Les mères serraient, en sanglotant, leurs enfants dans leurs bras ; les vieillards courbaient leurs blanches têtes, avec un dé-

sespoir muet ; au milieu d'eux, l'abbé Racomsky pria.

Les Russes devançaient l'incendie, toujours pillant et brisant ; derrière eux, les flammes dévoraient les isbas de sapin. La fumée roulait en vagues, tantôt sombres, tantôt d'une éclatante blancheur, et, au milieu du bruit des écroulements, on entendait les hurlements des incendiaires et, parfois, le cri de détresse suprême, poussé par un blessé abandonné.

Dans leur acharnement à détruire ce qu'ils ne pouvaient emporter, les Cosaques ne s'occupaient même pas de sauver leurs camarades mourants.

Ils arrivèrent ainsi à la place. L'église était construite en partie en briques, ses murs défilèrent l'incendie.

— Au clocher ! cria Svinin.

Des Cosaques s'élançèrent, avec des torches, dans l'intérieur du lieu saint et escadèrent les degrés tournants de la tour.

La foule, muette d'effroi, reculait lentement devant le flot montant des baïonnettes ; tous les yeux étaient tournés vers l'édifice sacré.

Tout-à-coup, les flots de fumée noire s'échappèrent des charpentes et l'entourèrent.

dans un esprit de conciliation réciproque avec les autres puissances.

M. Pagès-Duport remercie M. Victor Lefranc pour cette réponse.

Quelques membres soutiennent que la commission exagère ses pouvoirs en interrogeant le gouvernement sur ces diverses opérations, qui préoccupent cependant l'opinion publique, et dont les journaux s'entretiennent depuis plusieurs jours.

M. Robert de Massy dit qu'il n'est pas bon d'escompter des résultats futurs, et que la meilleure manière de négocier, c'est la discrétion.

Une courte discussion s'engage ensuite en ce qui concerne les indemnités à payer aux départements envahis.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité d'un projet de loi accordant de nouvelles indemnités aux départements envahis.

Il fait observer que les départements qui n'ont pas été envahis étant remboursés intégralement, sur les fonds du budget, de toutes les dépenses locales de guerre qui ont été mises à leur charge, les départements envahis doivent obtenir, de leur côté, un juste soulagement des dégâts qui leur ont été occasionnés par suite de l'invasion.

Il signale, en outre, au ministre l'insuffisance des 100 millions déjà accordés.

M. Paul Morin expose qu'en dehors des 100 millions destinés à être donnés à titre de soulagement à ceux qui ont eu à souffrir des faits de guerre et de l'occupation militaire française ou étrangère, il existe une catégorie dont les propriétés mobilières ou immobilières ont été détruites intentionnellement dans l'intérêt de la défense nationale et sur l'ordre même du gouvernement du 4 septembre.

Or, ceux-là n'ont rien reçu. Leurs réclamations n'ont pas même été admises par les commissions cantonales. Celles-ci se sont fondées, pour repousser les demandes, sur ce que l'Etat doit rembourser la totalité des dommages soufferts par cette catégorie de citoyens.

L'administration de la guerre repousse ces demandes. Le ministre de l'intérieur les avait cependant considérées comme justes; il a, du reste, rédigé un Mémoire pour les appuyer. Il faudrait donc aviser promptement aux moyens d'acquitter cette dette, dette sacrée, qui a une importance considérable, dont on ne se rend certainement point compte, pour toute la banlieue.

On sait en effet que dans la banlieue un nombre considérable de propriétés mobilières et immobilières ont été entièrement détruites, et ce, dans l'intérêt de la défense générale du pays.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis, relativement à l'observation de M. Paul Morin, demande à M. le ministre de l'intérieur de reconnaître qu'il n'y a eu de sa part, dans ses circulaires, aucune décision prise qui puisse être opposée aux très-justes réclamations de cette catégorie d'intéressés. Il lui signale,

en outre, des circulaires dans lesquelles les droits de ces intéressés semblaient être niés et méconnus.

M. le ministre de l'intérieur répond que les circulaires dont parle l'honorable M. Lefèvre-Pontalis indiquent que le gouvernement s'est déjà préoccupé de la question dont il s'agit.

M. le marquis de Mornay a réclamé en faveur d'une troisième catégorie, représentée par les villes qui ont eu à payer des contributions de guerre écrasantes.

Il est question d'aider la ville de Paris, qui a subi une contribution de guerre de 200 millions. Pourquoi n'aiderait-on pas les autres villes, notamment celle de Beauvais, qui, ayant dû payer 2 millions, a été, proportionnellement, aussi frappée que Paris?

M. de Mornay voudrait que le gouvernement présentât un projet de loi rédigé au triple point de vue des pertes subies par les particuliers, des destructions opérées par les ordres du gouvernement français, et des contributions de guerre prélevées de force sur les villes et les communes par les troupes ennemies.

M. Noël Parfait et M. Laboulaye ont contesté l'assimilation faite par M. le marquis de Mornay entre la contribution de guerre de 200 millions de la ville de Paris, siège du gouvernement, et la contribution de 2 millions de la ville de Beauvais.

A l'appui de leur opinion, ils ont rappelé que la contribution de guerre imposée à la ville de Paris se trouvait comprise dans le traité de Paris lui-même. D'ailleurs, ces questions, si intéressantes qu'elles soient, ne sont point du ressort de la commission de permanence.

M. le duc de La Rochefoucauld serait d'avis que le gouvernement se décidât à soumettre à l'Assemblée, dès la rentrée de la Chambre, un projet de loi donnant satisfaction à toutes les populations qui, à divers titres, ont cruellement souffert de l'invasion.

M. le duc de Broglie dit qu'on n'a remboursé aux communes que les douzièmes, mais pas les impôts de capitation.

M. Saint-Marc Girardin insiste pour qu'il ne soit pris aucune résolution à la suite de ces conversations.

M. de Kergorlay, tout en partageant l'opinion des deux préopinants, ajoute que ces conversations sont nécessaires. Elles servent, en effet, à édifier la commission sur la véritable situation des choses. Il est bon de chercher à éclairer les commissaires par des questions successives touchant aux diverses préoccupations de l'opinion publique.

Aucun vote ne pouvant avoir lieu, M. le ministre de l'intérieur annonce qu'il prend bonne note des observations et des réclamations qu'on vient de lui adresser.

La séance est levée à trois heures dix minutes, et la commission s'ajourne à quinzaine. (Journal des Débats.)

Chronique Politique.

Pendant le court espace de temps que M. le ministre de l'intérieur est resté hier à Paris, il a reçu la visite de plusieurs membres de la gauche, qui ont insisté auprès de lui pour obtenir le retrait de sa circulaire relative aux banquets qui devaient avoir lieu à Paris dans les 48^e et 49^e arrondissements pour l'anniversaire du 22 septembre.

M. Victor Lefranc aurait répondu qu'il avait le droit de se montrer inflexible.

M. Thiers a approuvé une liste assez longue de nouveaux chevaliers de la Légion d'Honneur.

Presque tous ces nouveaux décorés appartiennent à la diplomatie et font partie des ambassades étrangères.

On dit que M^{sr} Guibert, l'archevêque de Paris, doit interdire formellement à tous les ecclésiastiques de son diocèse de prendre part à la rédaction d'aucun journal politique.

Le retour des ministères à Paris, dont nous avons parlé, s'effectue sans bruit.

Tous les services du ministère des affaires étrangères sont en ce moment revenus au quai d'Orsay, et il ne reste plus à Versailles que le cabinet de M. de Rémusat.

Les inspecteurs et les commissaires de police de la librairie ont reçu, du ministère de l'intérieur, les ordres les plus formels pour faire exécuter sans délai par les imprimeurs, les graveurs et les photographes, les prescriptions de la loi exigeant le dépôt légal de toute publication dont ces industriels se sont un peu affranchis depuis deux ans.

Le vice-amiral de Gueydon, gouverneur général de l'Algérie, est de retour à Paris, ou plutôt à Saint-Germain où se trouve sa famille.

Parmi les questions qui ont été traitées dans les diverses conférences qu'il a eues à Trouville avec le Président de la République se trouve celle relative à la composition des conseils généraux de l'Algérie.

On sait que l'amiral est d'avis d'introduire dans ces assemblées un certain nombre d'indigènes avec voix délibérative.

Malgré l'opposition faite à cette innovation par l'ancien conseil général d'Alger, aujourd'hui dissous, le Président de la République ne serait pas éloigné de partager cette manière de voir.

Dans tous les cas, un projet de loi rédigé dans ce sens va être préparé par le conseil d'Etat et soumis à l'Assemblée nationale.

rent; des flammes jaillirent par toutes les fissures, les poutres craquèrent, la cloche, ébranlée, tinta pour la dernière fois, et, au sommet de la flèche embrasée, la croix resplendit comme l'or dans la fournaise, puis elle s'inclina lentement, et un sourd craquement se fit entendre.

— Ainsi périsse la religion catholique! fit Svinin; ainsi périsse...

— Arrière! arrière, général! cria Pillardof; arrière, Cosaques! la cloche....

Il n'eut pas le temps d'achever; heurtant les murs lézardés, l'énorme masse de bronze, rebondissant avec un fracas terrible, vint se briser sur le perron comme une bombe, et les éclats blessant plusieurs soldats, faillirent écraser leur chef.

Quelques secondes après, le clocher, ébranlé, s'affaissant à son tour, enfonçait la toiture et remplissait de décombres ardents l'église à demi-détruite.

D'Atrada, le gracieux village polonais, il ne restait plus que des poutres carbonisées, à demi-enfouies sous la neige sanglante, des cadavres mutilés, et une population en deuil, que le fouet des Cosaques chassait impitoyablement dans la steppe glacée, pour y mourir lentement, sans asile, sans pain,

sans ressources, sous l'étreinte du froid et de la faim.

Svinin avait pardonné, et l'ordre était rétabli.

La colonne infernale poursuivit sa marche, pour agrandir le désert; après elle venaient les traîneaux, dont le petit nombre était réservé aux blessés; et la plus grande partie au butin.

Les juifs suivaient le butin. Abraham avait déjà fait de bonnes affaires, mais sa provision d'eau-de-vie commençait à s'épuiser.

Heureusement Svinin, qui ne connaissait pas le pays, avait besoin d'un guide sûr, pour ne pas s'engager dans des défilés impraticables où les rebelles auraient détruit son armée, et aussi pour ne pas s'égarer dans les forêts, il choisit Abraham, auquel toutes les routes de la contrée étaient familières; les fourgons du juif répondaient de sa fidélité.

Pour une faible part du butin, le millionnaire, que les Russes avaient torturé, dont ils avaient tué la belle fille, incendié la maison et enlevé le fils, consentit au marché infâme.

Dès lors, la marche de la colonne infer-

nale n'eut plus d'hésitation, chacune de ses étapes fut marquée par le pillage et l'incendie: fermes, châteaux, villages abandonnés, devinrent la proie des flammes.

A Suchedniouf, sur la route de Radom à Kielce, un détachement d'insurgés, surpris par les Russes, soutint vigoureusement le feu de l'ennemi, et parvint à s'échapper, à la faveur de la nuit, ne laissant que deux blessés, que les Cosaques pendirent, après les avoir affreusement mutilés.

Là, comme ailleurs, pas une cabane ne demeura debout. La justice suivait son cours.

De ce point à Vonchok, il n'y avait plus que quelques verstes de forêt à traverser. Les Russes savaient que sur ce point convergeaient plusieurs bandes éparses, pour former une petite armée, sous les ordres d'un général dont le nom, encore ignoré, était Maryan Langiévitche.

Les mesures étaient prises pour anéantir les insurgés d'un seul coup, et de Kielce, une colonne, au moins aussi forte que celle de Svinin, avait reçu ordre d'opérer sa jonction avec les troupes du général, au village de Miéliska.

— Excellence, dit Pillardof à Svinin,

On parle aujourd'hui d'un très-prochain voyage en Angleterre de l'empereur Guillaume, accompagné par le prince Frédéric-Charles.

Le chancelier fédéral resterait à Varzin, où il a témoigné le désir de se rendre aussitôt le départ des deux empereurs.

Londres, 13 septembre.

Le Daily News publie la dépêche suivante:

« Rome, 12 septembre. — Mgr Falcinelli, nonce du pape à Vienne, a fait connaître à Mgr Antonelli le bruit répandu à Vienne, d'après lequel les trois empereurs enverraient une lettre collective au pape, l'engageant à abandonner les jésuites, et promettant de s'intéresser auprès du gouvernement italien en faveur des corporations religieuses étrangères. »

Le Times publie la dépêche suivante, datée de Paris, le 11 septembre, soir:

« M. de Bourgoing, ambassadeur de France près le Saint-Siège, partira sous peu pour reprendre son poste. Il a pour instructions, dit-on, de rendre plus intimes les rapports entre la France et le Pape et de donner l'assurance à Sa Sainteté qu'elle trouvera toujours sur la terre de la France une respectueuse hospitalité. L'ambassadeur est également invité à éviter tout acte pouvant être interprété comme une ingérence dans les affaires du Saint-Siège. »

Avant de se séparer, les empereurs ont procédé à l'échange obligatoire des décorations.

L'empereur Guillaume a conféré à MM. Andrassy et de Karolyi la décoration de l'Aigle-Noir; à M. Hoffmann, la décoration de l'Ordre de la Couronne de 1^{re} classe; à M. Braun, la décoration de l'Aigle rouge de 1^{re} classe.

L'empereur de Russie a conféré à M. Andrassy la décoration de l'Ordre de Saint-André, et à MM. Hoffmann et Braun, la décoration de l'Ordre de Sainte-Anne de 1^{re} classe.

L'empereur François-Joseph a conféré: Au prince de Bismark et au prince Gortschakoff, la grand-croix de l'Ordre de Saint-Étienne en brillants;

Au général de Manteuffel et au comte de Røedern, premier chambellan, la grand-croix de l'Ordre de Saint-Étienne;

A MM. de Thile et Delbrück et à M. de Karolyi, ambassadeur d'Autriche à Berlin, la grand-croix de Léopold;

A MM. Yomini et Humburger, conseillers intimes russes, la grand-croix de l'Ordre de la Couronne de fer.

A MM. Bücher, de Bulow et de Muench, conseillers intimes de légation, la croix de commandeur de l'Ordre de François-Joseph, avec étoile;

quand celui-ci donna l'ordre de se mettre en marche, nous aurons au moins deux heures d'avance sur les autres.

— Parbleu, fit le général, c'est Mitved qui commande le renfort; la ville n'est pas si riche, si nous arrivons en même temps, il faudra partager, si nous sommes les derniers, il n'y aura pas un os à ronger.

— En marche donc, Excellence, mieux vaut être les premiers; d'ailleurs, nous serons dix contre un et les insurgés n'ont pas d'artillerie.

A défaut de canons, les Polonais avaient pour armes leurs faux fratchement aiguës, et pour mobile l'enthousiasme et l'héroïsme des martyrs.

Depuis la veille au soir, les Faucheurs de la mort avaient rejoint leurs frères; on n'attendait plus que Narbut et les Enfants du Désespoir.

(La suite au prochain numéro.)

A. M. de Rosty, secrétaire d'ambassade, la Couronne de fer de 3^e classe.

Il est à remarquer que l'empereur d'Autriche s'est montré le plus prodigue dans ce bombardement de décorations; pourtant il a oublié M. de Moltke.

Il lui devait pourtant au moins une grand'croix: n'est-ce pas M. de Moltke qui a dirigé la guerre de 1866, et qui a préparé cette défaite de Sadowa, à laquelle François-Joseph doit la cordiale réception que vient de lui faire la cour de Berlin?

LA MARINE DE GUERRE ALLEMANDE.

Le *Borsen Zeitung*, de Berlin, annonce que le gouvernement allemand fait construire en ce moment deux corvettes, la *Louisa* et l'*Ariadne*, sur le gabarit du fameux corsaire l'*Alabama*, en attendant deux autres qui vont être immédiatement mises sur les chantiers, la *Pregna* et la *Thuswelda*.

Dans trois ans, au plus tard, la flotte allemande possèdera ainsi quatre *Alabamas* armés chacun de canons de gros calibre et d'une marche si rapide qu'ils pourront engager le combat avec des vaisseaux blindés recouverts d'une armure de huit pouces d'épaisseur.

On assure qu'une trentaine de ces navires seraient plus que suffisants pour détruire la marine marchande tout entière de l'Angleterre et pour attaquer même avec de bonnes chances de succès sa marine militaire; et il n'y aurait aucune difficulté, continue l'auteur de l'article, à ajouter ce nombre de navires à la marine allemande, parce que, dit-il, tous les matériaux peuvent s'obtenir des manufactures allemandes.

Les deux canonnières l'*Albatross* et le *Nantilus* sont construites sur le même modèle et leur nombre peut être également augmenté.

Informations diverses.

Toutes les troupes d'occupation se concentrent en ce moment à Châlons. De nouveaux ordres ont été expédiés dans toutes les directions par l'état-major allemand pour faire arriver les troupes qui devaient primitivement exécuter leurs manœuvres sur un autre terrain. — Le mouvement de concentration est tel, depuis quarante-huit heures, qu'on se croirait en pleine invasion.

Un arrêté du président prussien de Strasbourg vient de fixer au 30 septembre prochain la date irrévocable à laquelle l'École spéciale de médecine et l'École supérieure de pharmacie de Strasbourg cesseront d'exister.

Des commissions allemandes seront instituées pour faire subir des examens à ceux qui auront opté pour la nationalité prussienne.

Le prince Frédéric-Charles de Prusse se fait construire, en ce moment, une habitation toute princière à Sarreguemines, sur les terrains d'un hôtel qui appartenait à M. le baron de Geiger, ancien député au Corps législatif sous l'Empire.

Cette habitation deviendrait la résidence d'été du prince.

La compagnie des Omnibus prend des dispositions pour créer quatorze nouvelles lignes devant desservir des quartiers encore privés de ce moyen de transport.

L'état de stagnation à peu près absolu dans lequel se trouve en ce moment l'industrie du bâtiment, vient de décider M. le préfet de la Seine à prendre des mesures pour mettre en demeure les propriétaires de terrains concédés par la ville de bâtir dans les délais qui leur sont imposés par leur contrat, ou d'obtenir, en cas de refus, la résiliation de ces contrats.

Le conseil de préfecture de Bordeaux a annulé le scrutin qui a eu lieu dans le canton de Castillon, les 10 et 11 août, pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement.

Un détail effrayant, que nous enregistrons le cœur brisé par l'émotion.

Après le retour de nos derniers prisonniers d'Allemagne, le ministre de la guerre, d'accord avec le gouvernement, avait ordonné un travail donnant le relevé officiel des prisonniers civils et militaires, morts en Prusse pendant leur captivité.

Cette récapitulation a été faite avec le plus grand soin; elle est aujourd'hui terminée. Le chiffre de ces pertes est réellement effrayant, il s'élève au nombre de trente mille hommes morts, par suite de mauvais traitements, de maladie ou fusillés.

On a beau vouloir se contenir en n'écoutant que les conseils de la raison, il est impossible de ne pas se révolter contre un ennemi aussi sauvage que celui qui nous a vaincus. Frapper sur un champ de bataille, c'est bien! puisque le sort le veut ainsi. Mais torturer les prisonniers, des soldats, pour la plupart couverts encore de nobles cicatrices! cela dépasse toute proportion et ne mérite que le mépris des nations civilisées.

Bruxelles a possédé pendant quelques jours le fameux général communard Eudes. Il paraît que depuis les révélations faites par son ami Vésinier, l'ex-général ne se croyait plus en sûreté à Londres et se défilait des frères et amis.

L'*Eco popular* du 11 annonce l'arrivée de M. Jules Favre à Madrid. M. Favre est descendu à l'hôtel Péninsulaire.

Le *Journal de Genève* publie une lettre de deux abbés, MM. Guicheteau et Renaud, qui déclarent se ranger du côté de M. Loyson et comme lui « voulant demander au mariage un bonheur que leur permet la Bible. »

MM. Guicheteau et Renaud affirment en outre que la France compte « deux cents prêtres prêts à marcher aux ordres » de M. Loyson.

Deux cents prêtres sur plus de 50,000, ce serait peu; néanmoins, nous affirmons que MM. Guicheteau et Renaud se vantent en chiffrant à 200 le nombre de ces vils apostats.

Du reste, que MM. Guicheteau et Renaud en publient la liste. Nous sommes les premiers à souhaiter épuración, qui puisse profiter à l'honneur de la religion et du clergé.

Nous donnerons demain la délibération du Bureau de bienfaisance de la ville de Sauray, (séance du 22 août). La copie nous a été remise trop tard pour être reproduite aujourd'hui.

Faits divers.

Voici les détails qui nous parviennent au sujet de l'accident de chemin de fer arrivé en Espagne, dans lequel MM. d'Espeleta et de Sassenay ont trouvé la mort:

Le train-poste, qui devait arriver à Barcelone le 9, à dix heures du matin, n'est parvenu à sa destination que vers six heures de l'après-midi, par suite de l'accident arrivé au torrent de Saint-Georges.

Le courant avait emporté l'une des piles du pont jeté sur le torrent. Dans la nuit du samedi au dimanche, le train de Barcelone allant à Valence, en arrivant à cet endroit se précipita dans le gouffre d'une hauteur de huit mètres, sans qu'aucune manœuvre ait été faite pour signaler le péril. Ce fut alors un épouvantable pêle-mêle. Seul, le wagon du garde-frein resta sur la voie; quatre municipaux qui s'y trouvaient n'eurent aucun mal.

D'un autre wagon resté par miracle perpendiculairement fixé sur l'abîme, dix voyageurs échappèrent encore au danger; ils faisaient partie des troisièmes classes.

Quant aux autres voyageurs ou employés qui se trouvaient soit dans les wagons, soit sur la machine, tous furent noyés ou broyés dans ce formidable chaos.

Le chiffre des morts s'élève à une quinzaine de personnes, mais celui des blessés est plus considérable.

Le sauvetage des blessés s'opère lentement, et l'on ignore encore le nombre exact des victimes.

On lit dans la *Feuille de Tournai* (Belgique):

« Samedi, à deux heures et quart après-midi, une explosion épouvantable fit trébucher toute la population de Tournai. Au même moment, une épaisse colonne de fumée s'élevait dans l'air, à proximité du beffroi. La foule accourait en masse et l'on assistait au plus effroyable spectacle qui se puisse voir. Le magasin à poudre de M. Souweine, armurier, avait sauté, et la maison s'était effondrée.

Sur le théâtre du sinistre se pressaient des centaines de curieux; mais, tout-à-coup, une alerte est donnée, et la foule se sauve en bousculant tout sur son passage: le bruit courait qu'il existait dans la maison un second magasin à poudre, et l'on devait s'attendre à ce qu'il fit explosion.

« Quelques hommes courageux restés sur les lieux escaladaient cependant les débris. Nous avons vu en ce moment plusieurs officiers des chasseurs à pied fouiller les décombres en compagnie de plusieurs volontaires-pompiers; voilà de ces moments où l'on constate la vraie bravoure, car ces hommes ne pouvaient savoir si une seconde explosion était à redouter.

Des voisins, il n'y avait aucun renseignement à obtenir; leurs maisons étaient en partie brisées, et ces gens-là étaient attérés. Tout-à-coup, on aperçoit une jambe qui sort des débris; on se précipite, et l'on trouve M. Souweine père, mais dans quel état! plus de cheveux, la peau du crâne mise à nu, un œil crevé. Spectacle hideux! Quelques hommes s'offrent pour transporter le malheureux jusqu'à la pharmacie de M. Delobe, où se rendent bientôt MM. les docteurs Wattecat, Coppez et Schrevens.

« Préoccupé d'une seule idée, nous nous sommes rendu alors près du malheureux Souweine et nous lui avons posé cette question: « Aviez-vous chez vous un second magasin à poudre? » C'était la troisième fois que nous posions cette question, lorsque le pauvre blessé répondit: « Non, je n'en avais qu'un. »

« M. le commissaire de police Bara, qui était présent, retourna aussitôt sur les travaux, où l'on put rassurer tout le monde sur l'absence de tout danger d'une seconde explosion. Le tocsin sonnait, les pompes arrivaient de tous côtés.

« Dès que le premier moment de panique fut passé, on comprit qu'il fallait enlever les décombres, afin de s'assurer s'ils ne recouvraient pas les corps de quelques autres victimes. Mais on reconnut que les troupes, c'est-à-dire des travailleurs bien commandés et obéissants, pouvaient seuls entreprendre cette tâche ardue. Les pompiers voulaient lancer de l'eau, mais ce n'était pas là le plus pressé, et l'arrivée des chasseurs à pied permit de commencer aussitôt l'enlèvement des décombres.

« Des voisins nous assurent positivement que M^{me} Souweine se trouvait en la commune de Kain au moment de l'explosion, qui fut tellement épouvantable qu'il ne reste plus une glace aux maisons qui avoisinent le beffroi, au bas de la rue Saint-Martin. Le déplacement de l'air fut tel qu'une maison du Vieux-Marché à la Toile, voisine de notre bureau, a toutes ses glaces brisées.

« M. Souweine fils est sauvé. Il était dans la maison au moment de l'explosion; il s'est réfugié dans une gouttière, étourdi, mais n'ayant qu'une légère blessure à la tête. On le soigne dans une maison voisine.

« M. Souweine père, dont l'état est affreux, vient d'être transporté à l'hôpital. On ne sait si l'on parviendra à le sauver. »

L'ex-père Hyacinthe, qui n'est pas timide, va décidément passer sa lune de miel à Paris.

On l'attend la semaine prochaine; il a déjà fait retenir un appartement meublé dans un hôtel garni du boulevard Saint-Michel..., pardon, du boulevard Michel.

Une correspondance suivie vient de s'engager entre l'ambassadeur austro-hongrois à Paris, M. de Rémusat et les divers préfets de France.

Rassurez-vous, rien de grave.

Il s'agit tout simplement d'une exposition universelle de produits de la laiterie qui doit avoir lieu à Vienne, du 13 au 17 septembre prochain.

La France, si justement renommée pour son Roquefort et son Brie, est spécialement convoquée à cette exhibition où l'on verra figurer des spécimens de fromages du monde entier.

Parlons un peu des biens de la terre. Voici, aujet de la récolte de 1872, quelques renseignements, puisés aux sources officielles, et dont nous sommes en mesure de garantir la parfaite exactitude.

Il résulte des rapports parvenus des divers points de la France au ministère de l'Agriculture que la récolte de 1872 est supérieure, comme qualité et comme rendement, à toutes les bonnes années.

Dans le rayon d'approvisionnement de Paris, la récolte produit 10 à 15 0/0 d'augmentation sur le rendement d'une année moyenne, qui est, pour le blé, de 95 millions d'hectolitres. Il en est de même dans les départements du Nord, de l'Est, de l'Ouest et du Centre; ceux du Midi, où la culture des céréales est d'ailleurs moins développée, laissent un peu à désirer.

Le poids de l'hectolitre, qui est d'ordinaire, en moyenne, de 76 kilogrammes, atteint cette année 78 kilogrammes.

L'assolement en blé a été de sept millions d'hectares, qui ont produit 127 millions d'hectolitres.

Or, la consommation annuelle de la France étant, y compris les semences, de 96 millions d'hectolitres, il reste à consacrer à l'exportation dans les pays voisins, notamment en Angleterre, en Suisse, en Belgique et en Hollande, un excédant de 31 millions d'hectolitres.

On voit que, malgré les désastres de la guerre et de la Commune, nous avons encore, comme on dit, du pain sur la planche.

Dernières Nouvelles.

M. THIERS AU HAVRE.

Le Président de la République a quitté Trouville samedi matin, à sept heures et demie précises, à bord du *Cuvier*. Il était accompagné de M^{me} Thiers, de M^{me} Dosne, de l'amiral Potthau, du général de Cissey, de M. de Salignac-Fénelon, du colonel Lambert et de M. Blavier. A cinq minutes de distance suivait un autre navire, le *Faon*, sur lequel se trouvaient les invités, au nombre de... vingt.

Ce chiffre restreint, alors que cent invitations avaient été faites, a son explication dans l'heure matinale du départ, fixé d'abord à huit heures et demie et avancé d'une heure au dernier moment. De nombreux curieux encombraient cependant la jetée de Trouville.

A neuf heures moins cinq minutes, M. Thiers arrivait au Havre, après avoir passé entre les deux frégates anglaises le *Northumberland* et le *Sultan*, mouillées en rade, et avoir été salué par elles d'une salve de coups de canon.

Le Havre avait pris un air de fête pour recevoir le Président de la République. Toutes les affaires étaient suspendues, les maisons de commerce fermées; la bourse elle-même chômait.

De grands préparatifs avaient été faits. Les appartements de l'Hôtel-de-Ville avaient été, pour la circonstance, richement décorés de tentures et de feuillages, et dans l'aile ouest du palais municipal, le grand salon carré avait été transformé en salle à manger. En outre, une tente élégante s'élevait sur le terre-plein du sas éclusé, où M. Thiers devait mettre pied à terre.

Malgré tout cela, malgré les drapeaux flottant au sommet des monuments, malgré la foule encombrant les quais et la jetée, l'enthousiasme des Havrais, à l'arrivée du Président, a été relativement modéré.

Beaucoup de cris de « Vive la République! » Très-peu de cris de: « Vive M. Thiers! » Il ne faut pas oublier, du reste, que le port du Havre a beaucoup souffert du contre-coup des événements, et que le rétablissement du système protectionniste n'est pas fait pour lui donner de l'activité.

Reçu par les autorités communales et départementales, et harangué par le maire M. Guillemard, M. Thiers a répondu quelques paroles, dans lesquelles il a manifesté sa confiance dans la grandeur de la France.

Le Président s'est ensuite rendu à l'hôtel de ville, où il s'est entretenu avec le conseil municipal des intérêts de la ville.

Dans le cours de l'entretien, il a dit que les demandes des conseils généraux pour des travaux publics, s'élevaient à 1 milliard; que les nouveaux impôts s'établissent assez

difficilement, mais qu'ils permettront d'arriver à l'équilibre du budget.

M. Thiers a ajouté :

« Nous ne voulons pas détruire le libre échange ; nous arriverons à nous entendre. Dans un an, nous aurons des plus-values. Il faut remercier la France et l'Europe de la confiance qu'elles ont témoignée à l'occasion du dernier emprunt. La Marne et la Haute-Marne vont être évacuées. Elles le seraient déjà si les baraquements des départements voisins étaient prêts. Ces baraquements seront achevés dans trois semaines. La paix extérieure est assurée. Je continuerai à gouverner dans le même esprit. »

A dix heures, il y a eu réception des autorités civiles et militaires.

Les officiers de l'escadre anglaise, ainsi que les officiers de la frégate américaine *Shenandoah*, ont été reçus également par le Président de la République. M. Thiers a remercié vivement ces officiers de leur visite et a serré la main à leurs commandants.

Quelques décorations ont été distribuées pendant la réception, qui s'est terminée à onze heures.

Après le grand banquet offert à M. Thiers par la ville du Havre, et qui, commencé à midi, s'est prolongé jusqu'à deux heures de l'après-midi, le Président est sorti de l'Hôtel-de-Ville pour visiter les principaux établissements. Il était en calèche découverte. MM. Guillemard et Lecoq l'accompagnaient.

A cinq heures et demie, M. Thiers repartait pour Trouville, où il était de retour à six heures.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ROBES ET CONFECTIONS.

Rue du Prêche, n° 3.

M^{me} DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.

Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.

La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.
12, rue d'Alsace, à Angers.
14, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominal (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions. Remboursement des titres sortis aux tirages. Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus. Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs. Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Pour les CHEVEUX et la BARBE

Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de Russie
1 M^{lle} d'Or. — 3 M^{lles} d'Argent

**RÉPARATEUR
AU QUINQUINA**

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Brevetés. g.d.g.
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME
Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en

trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 14 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 20 50	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 19	— luzerne 50	—
Seigle 75 10	Foin (h. bar.) 780	40
Orge 65 11 50	Luzerne — 780	37
Avoine h. bar. 50 8	Paille — 780	39
Fèves 75 12	Amandes 50	—
Pois blancs. 80 26	— cassées 50	—
— rouges. 80 23	Cire jaune. 50	185
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) — à	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc — à	—
— chenevis 50	Demi-couleur — à	—
— de lin. 50	Brun. — à	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1871.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 95
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 ^{re} id.	46 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	38 à 43
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re} id.	38 à 43
Id.	2 ^e id.	34 à 38
La Vienne, 1871.	2 ^e id.	30 à 35

ROUGES (2 hect. 20).

Souza y et environs 1871.	1 ^{re} qualité	60 à 70
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité	90 à 120
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1871.	1 ^{re} qualité	60 à 70
Varrains, 1871.	2 ^e id.	» à »
Bourgueil, 1871.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1871.	1 ^{re} id.	65 à 81
Chinon, 1871.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % Jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 10	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	382 50	»	»
4 1/2 % Jouiss. 22 septembre.	77 45	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	425	»	»
4 % Jouissance 22 septembre.	87 80	»	»	Crédit Mobilier	460	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	510	»	»
5 % Emprunt	84 90	»	»	Crédit foncier d'Autriche	940	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	87 80	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aod.	410	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Est, jouissance nov.	528 75	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerr. j. nov.	850	»	»				
— 1865, 4 %	446 25	1	25	Midi, jouissance juillet.	590	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	278	»	»	Nord, jouissance juillet.	967 50	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251	»	»	Orléans, jouissance octobre.	850	»	»				
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	527 50	2	50				
Banque de France, j. juillet.	4130	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»				
Comptoir d'escompte, j. aod.	627 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	506 25	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 29 septembre 1872, à deux heures de l'après-midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^e SANZAY, notaire à Brézé.

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Sis commune d'Epieds,

Dépendant de l'ancienne terre de Bizay et appartenant à M^{me} la comtesse d'Astorg.

1^{re}. — La Pièce-des-Rangées, d'une contenance de 7 hectares 18 ares 54 centiares.

2^{me}. — Quarante ares 70 centiares de vigne, une fosse, dite Saut-de-Loup, et une petite construction semi-circulaire séparant le Saut-de-Loup de la vigne; le tout sis près l'ancien château de Bizay.

3^{me}. — Cinq ares 50 centiares de terre faisant autrefois partie de la cour d'honneur du château.

La Pièce-des-Rangées sera divisée en lots d'environ 27 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M^e SANZAY, notaire. (467)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Nouvelle Encre

J. Gardot à Dijon
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violette noir copiant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1^{er} 25 & 2^e 50

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descendentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire (ranco à M. Mignal-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^e, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

AUX ORATEURS, AUX ARTISTES
L'ACCORDEUR DU LARYNX
BAUME D'ERYSIMUM IODÉ

SOMMÉ

le meilleur spécifique contre les affections des voies respiratoires, enrouement, aphonie, toux, phthisie laryngée ou pulmonaire,
CIGARETTES SOMMÉ AU GOUÇRON, idem.
Dragées SOMMÉ au baume d'erysimum iodé.
PHARMACIE SOMMÉ, 1, RUE NOLLET, PARIS

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION

DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument,

Par A. C. G.

Premier fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

48

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.